

Lutter contre le frelon asiatique

Pourquoi est-ce important ?

Le frelon asiatique est apparu en France en 2004. C'est une espèce nuisible.

- Il attaque les insectes « utiles » notamment les abeilles
- Sa piqûre peut avoir des conséquences graves pour la santé de l'homme



Distinguer le frelon asiatique du frelon européen :



Frelon asiatique



Frelon européen

Le frelon asiatique a une tête et le bout des pattes jaune, le thorax noir, un abdomen principalement brun avec de fines bandes jaunes comportant une bande plus épaisse qui tire vers le brun orangé. Il est plus petit que le frelon européen.

Comment agir face à ce problème ?

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
		PHASE 1 15 mars > 15 mai										
			PHASE 2 10 avril > 30 juin									
						PHASE 3 1 ^{er} juillet > 30 novembre						
								PHASE 4 1 ^{er} septembre > 30 novembre				

PHASE 1 - Piégeage des fondatrices, dès que les températures atteignent 13°C

Préparez les pièges (bouteilles ou pièges du commerce).

Solution de l'appât : 1/3 bière + 1/3 sirop + 1/3 vin blanc.

Posez les pièges auprès des arbres à fleurs (camélias...), dans un endroit ensoleillé, près des nids non détruits l'année précédente...

Retirez vos pièges le 15 mai afin de ne pas capturer les insectes utiles.

PHASE 2 - Recherche de nids primaires : jeunes nids sphériques (une ouverture unique en dessous)

Où sont les nids de frelons ? Cherchez dans les abris de jardin, sous les avancées de toit, dans les coffres de volets roulants...

En règle générale, le nid primaire fait la taille d'une balle de tennis.



PHASE 3 - Recherche de nids secondaires : la colonie se développe puis abandonne le nid primaire pour un nid secondaire. Celui-ci peut être aperçu à la cime des arbres, dans les buissons (à hauteur d'homme ou au ras du sol) ...

Après avoir découvert un nid, ne vous en approchez pas !

Signalez-le à la mairie, qui se chargera de contacter l'ABSAP.



PHASE 4 - Chasse aux fondatrices : les futures reines quittent le nid & cherchent un abri pour l'hiver (dans les talus, sous les écorces...).

Posez des pièges auprès des camélias d'automne, pommiers, vignes...

Mêmes pièges et appâts qu'au printemps.

Contact Mairie : 02 97 57 79 90 / accueil@brech.fr / www.brech.fr

Cette fiche a été réalisée en partenariat avec l'ABSAP (Association Brechoise de Sauvegarde des Abeilles et autres Pollinisateurs)

